Procès verbal

Séance publique du conseil municipal du 23 février 2017

Le vingt-trois février 2017, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni au Centre Culturel Mosaïque de Collinée, sur convocation en date du 17 février 2017 adressée par Monsieur AIGNEL Jacky, Maire et sous la présidence de Monsieur AIGNEL Jacky, Maire.

A l'ouverture de séance :

Nombre de conseillers		
En exercice	99	
Présents	65	
Pouvoirs	11	

Etaient présents (65): AIGNEL Jacky, AIGNEL Jocelyne, AVELINE Catherine, AVENEL Josiane, BADOUAL Louisette, BECKER Patrick, BERTRAND David, BEUNEL Nicolas, BEUREL Yvon, BIZEUL Mathieu, CARADEUC Gilles, CARADEUC Pierre, CHAPIN Bernard, CHERDEL Franck, CHEREL André, CHERIAUX Alain, CHEVALIER Pascal, COLLET Denis, COLLET Nicole, COLLEU Patrick, COLLEU Rémi, COMMAULT Michel, COUPE Christian, DIEULESAINT Karine, FONTAINE Jocelyne, GREPAT Daniel, GRIPPAUDO Marie-Thérèse, HANDAYE Olivier, HARNOIS Christophe, HINGANT Arlette, KERDRAON Ronan, LABBE Jean Luc, LE BRETON Danielle, LETONDEUR Martine, LOUAIL-URVOY Annie, MASSOT Marie Thérèse, MOISAN Michel, MOISAN Valérie, NOGUES Marc, OLLIVROT Jean-Paul, PELAN Martine, PERRIN Claude, PERRIN Yvon, POIDEVIN Chantal, PRESSE Nathalie, PRISE Marylène, RAULT Delphine, RAULT Gilles, RECOURSE Yvon, RIOLON Bruno, ROBERT Bernard, ROBERT Loïc, ROCABOY Roselyne, ROUILLE Sylvie, ROUXEL Stéphanie, RUELLO Loïc, SOULABAIL Béatrice, SOULABAILLE Nathalie, SOULABAILLE Thomas, TARDIVEL Alain, TERTRE Rémy, ULMER Michel ,UZURET Chantal, VIVIER Josette, WATTEBLED Christian

Etaient absents en ayant donné pouvoir (11): AIGNEL Jean Yves ayant donné pouvoir à RAULT Gilles, DABOUDET Gérard ayant donné pouvoir à GRIPPAUDO Marie-Thérèse, de LEUSSE Pierre ayant donné pouvoir à ULMER Michel, FABLET Michel ayant donné pouvoir à FONTAINE Jocelyne, LEJEUNE Jean François ayant donné pouvoir à AVENEL Josiane, MICHEL Philippe ayant donné pouvoir à BECKER Patrick, PLESTAN Eric ayant donné pouvoir à CHAPIN Bernard, PRISE Hubert ayant donné pouvoir à TARDIVEL Alain, SAUVE Joseph ayant donné pouvoir à MASSOT Marie Thérèse, SIMARD Yveline ayant donné pouvoir à COLLET Nicole, THOMAS-NUSSBAUMER Séverine ayant donné pouvoir à PERRIN Claude,

Etaient excusés (5): BESNARD Daniel, BRIEND David, GORDON Linda, ROCHARD Eric, SCEUIL Fabienne

Etaient absents (18): AIGNEL Françoise, AIGNEL Maryline, BERRUYER Jacques, BUHAN Pierre Yves, COMMAULT Gilles, FISSEUX GADAIS Sylvie, HENRY Olivier, HUBERT Jessica, HUET Alain, KERSANTE Serge, LE CERF Jean, LEFEUVRE Daniel, LEMAITRE Anne Marie, LESAGE Bernard, POILVERT Jean Pierre, ROUILLE Guy, SAGORY Julien, VERON Marie Hélène

Secrétaire désigné avec l'approbation de l'assemblée pour la durée de la séance : FONTAINE Jocelyne

1 - Election du Maire de la commune déléguée le Gouray

Monsieur Aignel, Maire de la commune le Mené, a rappelé la démission de Mr Fablet, Maire de la commune déléguée le Gouray. Cette démission a été acceptée en date du 16 février 2017par Mr le Préfet.

Ainsi, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales le conseil municipal de la commune de le Mené s'est réuni afin de procéder à l'élection du Maire de la Commune le Gouray.

Monsieur Aignel a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Maire de la commune déléguée Le Gouray est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Mme Sylvie ROUILLE et Mr Christian WATTEBLED ont été désignés assesseurs.

Monsieur Aignel a sollicité les candidats et leur ai laissé un temps de présentation. Mr Nicolas BEUNEL et Mr Bernard CHAPIN ont ainsi fait acte de candidature à l'élection de Maire de la Commune déléguée le Gouray.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 76
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1
- d. Nombre de suffrages exprimés [b c] 75
- e. Majorité absolue 38

	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres
BEUNEL Nicolas	30	trente
CHAPIN Bernard	45	Quarante-cinq

Monsieur Bernard CHAPIN a été proclamé Maire de la commune déléguée le Gouray.

2 – Election des adjoints de la commune déléguée le Gouray (scrutin de liste)

Mr Aignel a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 5 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 4 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 3 le nombre des adjoints au maire de la commune.

Monsieur le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 76
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 21
- d. Nombre de suffrages exprimés [b c] 55
- e. Majorité absolue 28

LES NOM ET PRÉNOM DE	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE	En chiffres	En toutes lettres
(dans l'ordre alphabétique)		
FONTAINE Jocelyne	55	Cinquante -cinq

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Madame Jocelyne FONTAINE c'est-à-dire Rémi COLLEU et Sylvie ROUILLE.

3 Election d'un adjoint au Maire de la commune le Mené

Suite à la démission de Monsieur Fablet de son poste de 3ème adjoint au Maire de la Mairie le Mené, Monsieur le Maire souligne que le Conseil Municipal doit délibérer :

- pour décider de remplacer le poste d'adjoint au Maire de la commune le Mené Le remplacement du poste d'adjoint prévu à l'article L2122-14 du CGCT n'est pas obligatoire dès lors que le nombre minimum fixé à l'article L2122-1 du CGCT est respecté (au moins un adjoint).
- pour décider d'élire un adjoint et fixer le rang du nouvel adjoint Monsieur le Maire évoque 2 possibilités :
- * ne pas effectuer d'élections car conformément L. 2113-13 du CGCT, le Maire délégué de la commune Le Gouray est adjoint de droit au Maire de la commune nouvelle. Monsieur le Maire souligne que l'adjoint de droit est classé dans l'ordre du tableau des conseillers municipaux.
- * effectuer des élections conformément à l'article L2122-14 du CGCT avec la possibilité de classer l'adjoint élu au même rang que l'adjoint démissionnaire (article L2122-10 du CGCT).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident, par 74 voix pour et deux abstentions, de remplacer le poste d'adjoint et de procéder à une élection avec un classement au 3ème rang des adjoints de la commune le Mené. Après dépôt des candidatures et élections, avec deux abstentions et 74 voix pour, les membres du Conseil Municipal ont élu Monsieur Bernard CHAPIN 3ème Adjoint de la Maire le Mené.

4 Election d'un délégué communautaire

Suite à la démission de Monsieur Fablet de son poste de délégué communautaire, Monsieur le Maire fait part de l'article L5211-6-2 b du CGCT qui dispose que les élections de conseillers communautaires se font parmi les membres du conseil municipal.

Par suite, Mme Nathalie SOULABAILLE a déclaré sa candidature.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont accepté à l'unanimité la candidature de Mme Nathalie SOULABAILLE.

5 Travaux Sous-traitance lot 1 marché aménagement du bourg de St Goueno

Vu la délibération de la commune Le Mené datée du 8 septembre 2016 attribuant le lot 1 (terrassement, voirie, réseau EP) à l'entreprise Eiffage TP pour un montant de 410 234,30 € HT

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal la déclaration de sous-traitance présentée par l'entreprise Eiffage TP, au profit de l'entreprise SARL Brocéliande Pavage (56380 Porcaro), pour la pose de bordures, et pour un montant maximum HT de 4 000 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- valider la déclaration de sous-traitance présentée par l'entreprise Eiffage TP, au profit de l'entreprise SARL Brocéliande Pavage (56380 Porcaro), pour la réalisation de la prestation précitée, et pour un montant maximum HT de $4\,000\,\mathrm{C}$;
- donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à ces affaires.

6 Développement durable

TEPCV2: financement de nouveaux projets

onsieur Jacky AIGNEL rappelle que plusieurs fiches actions avaient été transmises au Ministère en vue d'obtenir des fonds complémentaires dans le cadre d'un avenant à la convention TEP-CV.

Un récent appel du cabinet ministériel précise qu'il ne retiendrait que l'action concernant un « Appel à manifestation d'intérêt réseau de chaleur citoyen ».

Monsieur le Maire souligne que lancer un appel à manifestation d'intérêt doit permettre à chacun de s'approprier la problématique des réseaux de chaleur. Les citoyens d'un même lotissement, ou du moins à proximité les uns des autres, seront amenés à répondre via un formulaire de réponse adapté à leur façon d'appréhender le problème. Les projets de réseau de chaleur « innovants », fonctionnant à la géothermie ou au biogaz issu de couverture de fosse par exemple, seront encouragés.

En fonction du nombre de réponses, la Commune soutiendra un à trois projets sous la forme d'une part du financement de l'ingénierie des projets et ensuite d'une subvention à l'investissement.

Le montant total de cette action est estimé à 300 000.00 € décomposé ainsi : 75 000 € de frais d'étude et 225 000.00 € de soutien à l'investissement.

L'aide du ministère est à hauteur de 80 % soit 240 000.00 €.

après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- valider cette action,
- autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention TEP-CV,
- donner pouvoir à Monsieur le Maire de signer l'ensemble des documents afférents.

Réorganisation du PIG

Michel ULMER rappelle la délibération adoptée le 22 mai 2015 visant à la signature d'un Programme d'Intérêt Général précarité énergétique et accessibilité, entre Le Mené et la Communauté de communes du Hardouinais Mené. Sous conditions de revenus, le PIG permet à des ménages et à des propriétaires bailleurs de bénéficier d'aides et d'études pour engager des travaux d'amélioration énergétique et d'adaptation au handicap.

La prestation de suivi-animation avait été confiée à la SCIC Les 7 Vents pour une durée de 2 ans : d'avril 2015 à avril 2017.

Une prolongation avait été envisagée jusque la fin de l'année 2017 mais elle n'est pas souhaitée par la SCIC.

Dans un souci de continuité de l'action, la possibilité de la reprise en régie de cette mission de suivi-animation par le service habitat de Loudéac Communauté est envisageable.

Cela implique un transfert de compétence, et par la suite, l'étude du transfert de charges inhérent, qui fera l'objet d'une saisine de la commission locale d'évaluation des charges

transférées.

Pour les particuliers, l'accueil sera réalisé à Loudéac Communauté ou au pôle de proximité à Merdrignac.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de

- valider le transfert de la compétence « suivi animation des opérations programmées d'amélioration de l'habitat »
- donner pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des documents afférents.

Questions diverses

• Revitalisation centre bourg

Présentation des premières esquisses en Comité technique le 1er mars

Ateliers participatifs à organiser sur chaque commune déléguée avec l'implication des élus de cette commune et des habitants de l'ilot et du centre bourg.

Il faudrait s'assurer de la participation de 10 à 15 personnes, selon un casting à définir (panel exhaustif, âge, sexe, proprios, locataires...)

Ces ateliers s'organiseront en 2 temps et se dérouleront de 19h à 21h30 :

- Un premier temps de diagnostic en marchant pour resituer l'ilot prioritaire et ses problématiques dans le contexte du centre bourg
- Un second temps en salle pour travailler sur les supports préparés par l'Atelier du Canal (esquisses de projet pour l'ilot prioritaire).

Quelques dates possibles (hors 23 mars, Atelier Participatif à Langourla): 13, 16, 21, 28 et 30 mars et 4 et 6 avril

• Mené la transition

A noter que la conférence prévue le 17 mars au Gouray avec Gaël Giraud est annulée.

• <u>vente de muguet</u>: Mr Becker souligne la demande d'une association Mené la fête pour vendre du muguet le 1^{er} mai dans les communes où il n'y a pas de fleuristes.

Mr Sylvie Rouillé souligne que sur la commune le Gouray, le muguet est vendu par les enfants des écoles.

Mr le Maire accepte ainsi les ventes par l'association Mené la fête sur les communes de St Jacut, Langourla, St Gilles, St Goueno.

- <u>Fleurissement</u> Visites à Roscoff (11 mai prix 63€)
- <u>Décès de Mr Philippe MASSON</u>: Mr Chapin rend hommage à cet agent et souligne qu'un transport commun à partir de la Mairie le Mené est proposée le 25 février pour assister l'incinération.